



MONSIEUR JEAN-MARIE MERCIER NOMMÉ MAIRE SUPPLÉANT



Le conseil municipal a désigné Monsieur Jean-Marie Mercier, conseiller municipal au siège #2, à titre de maire suppléant. D'une durée de trois mois, cette nomination est entrée en vigueur le 8 mai dernier.

Le maire suppléant a pour mandat de remplacer le maire lorsque celui-ci ne peut être présent aux différentes rencontres de travail ou aux activités officielles.

Prochains versements pour le paiement des taxes

4 juillet 2018
5 septembre 2018



Les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés pour la Saint-Jean Baptiste :



le lundi 25 juin 2018

Les bureaux de l'hôtel de ville seront également fermés pour la Fête du Canada :



Le 2 juillet 2018

Prochaine séance du conseil

- 12 juin 2018



Infolettre

Faites parvenir votre courriel à info@st-cypriendenapierville.ca

RAPPEL CAAF LOUIS-CYR

FEU À CIEL OUVERT

CAAF
COMPÉTITION AMICALE
ATHLÈTES DE FORCE
DEPUIS 2008

DAVID NOLLET

2 JUIN
ÉVÈNEMENT FAMILIAL
HÔTEL DE VILLE DE SAINT-CYPRIEN
10 H - 18 H / 121 RANG CYR

POUR INFORMATIONS, PROGRAMMATION ET HORAIRE
WWW.CAAF-LOUISCYR.COM

SAINT-CYPRIEN de Napierville
Municipalité de Napierville
UNIVERCO

N'oubliez pas que vous avez l'obligation de vous procurer une autorisation de brûlage auprès du **Service des incendies** afin de respecter les règles de sécurité en composant le 450- 245-3151.

Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert ? Tout feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement ainsi que les feux d'artifice et les instruments produisant des étincelles ou des flammèches.



RÉNOVATION CADASTRALE

DÉFI DES TROTTEURS

Vous recevrez par la poste, pour les dossiers concernés, une mise à jour du rôle d'évaluation suite à la rénovation cadastrale qui a été effectuée. Veuillez porter une attention particulière aux différents documents explicatifs qui sont joints avec votre avis. Considérez également que cette décision n'est aucunement du ressort de l'évaluateur municipal, ni de la municipalité mais relève bien d'une décision gouvernementale que nous devons mettre en application. Pour certains les avis sont en crédit pour d'autres ils s'agit d'un montant à payer. Pour des explications supplémentaires : 450-245-3658

L'activité fut une belle réussite pour l'édition 2018, le beau temps étant de la partie. Bravo à tous les participants pour leur implication et leur belle motivation, vous trouverez sur le site internet des photos, les résultats des podiums ainsi que la recette de la barre tendre qui était distribuée lors de l'évènement. Nous espérons pouvoir vous retrouver pour une édition 2019 tout autant réussie.



Juin

dim lun. mar mer jeu. ven. sa

Hôtel de ville
121, rang Cyr
Saint-Cyprien-de-Napierville J0J 1L0
Tél. : 450 245-3658

LÉGENDE

- Collecte des ordures
- Collecte du recyclage
- Hôtel de ville fermé
- Assemblée du conseil
- Fête du Québec
- CAAF Louis-Cyr

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 13h à 17h
Vendredi : 8h à 12h

					1	2
3 Vote par anticipation	4	5	6	7	8	9
10 Référendum	11	12 A	13	14	15	16
17 Fête des Pères	18	19	20	21	22	23
24	25 F	26	27	28	29	30

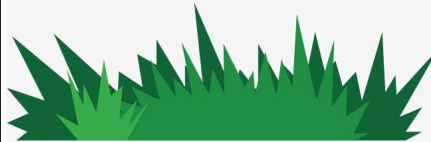
TERRAINS DE TENNIS



Considérant les rénovations en cours aux écoles Louis-Cyr et Daigneau qui doivent se terminer cet automne, veuillez prendre note que les terrains de tennis situés à Napierville ne seront pas accessibles pour l'été 2018. Pour plus de détails, contactez Gérard, Sylvie ou Thomas du service des loisirs au 450-245-3983

FAUCHAGE DES TERRAINS VACANTS

Au plus tard le 1er juillet, tout propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain doit procéder au nettoyage et/ou au fauchage de celui-ci. La deuxième coupe doit être exécutée **avant le 15 août** en zone urbaine uniquement.



Nous comptons sur votre collaboration afin d'agir avec diligence et ainsi assurer un cadre de vie harmonieux pour l'ensemble des citoyens.

PIQUE NIQUE FAMILIAL ANNUEL

Le 10 juin prochain, au centre des loisirs, aura lieu le pique-nique familial annuel où l'entrée est **gratuite**. Sur place vous trouverez des jeux gonflables, des tirages, des collations, des jeux d'eau, un parcours moteur, des mascottes, du maquillage, un photographe. Il y aura possibilité d'acheter des grillades, de la crème glacée ainsi que de se procurer des massages sur chaises moyennant des frais. Prendre notre qu'en cas de pluie, l'activité se déroulera à l'aréna.

CARAVANE DES CULTURES

La caravane des cultures permet un approvisionnement en fruits et légumes frais provenant des fermes environnantes. Elle est présente le mardi de 11h30 à 13h30 dans le stationnement de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière ainsi que le vendredi de 16h30 à 19h30 au Centre communautaire de Napierville. Pour connaître les arrivages ainsi que les prix, consultez le Facebook de l'organisme.

PROCESSUS RÉFÉRENDAIRE

Le 26 avril dernier, lors d'une séance extraordinaire du conseil, les membres du conseil municipal ont pris la décision de lancer un processus référendaire sur le projet de piscine intérieure à Napierville. La question qui vous sera posée lors du vote est la suivante soit : « **Donnez-vous votre appui à ce que St-Cyprien-de-Napierville s'engage financièrement dans le projet de piscine intérieure avec la municipalité de Napierville ?** ». Les citoyens de la municipalité de Napierville sont visés par un processus tout à fait différent. Nous allons contextualiser les deux processus et faire ressortir les différences de ceux-ci.

NAPIERVILLE REGISTRE

La tenue d'un registre dans le cadre de l'adoption d'un règlement d'emprunt est régie par les dispositions de l'article 1061 du *Code Municipal du Québec* ainsi que les dispositions de la *Loi sur les élections et référendums* en milieu municipaux. Ces dispositions prévoient que tout emprunt, sauf dispositions contraires, doit être soumis à l'approbation du Ministre et des personnes habiles à voter. La loi sur les élections et référendums en milieu municipaux établit les normes du registre prévoyant l'enregistrement des personnes habiles à voter. Si le nombre de signatures nécessaires est atteint lors du registre, le conseil municipal aura à prendre une décision entre débiter un processus référendaire ou retirer le projet de piscine intérieure. Si l'option référendaire est choisie, le conseil municipal serait lié légalement aux résultats du référendum.

ST-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE RÉFÉRENDUM CONSULTATIF

Le référendum consultatif est un processus encadré par le chapitre II du titre II de la *Loi sur les élections et référendums*. Ce type de processus étant consultatif, le conseil n'est pas lié légalement au résultat du scrutin. Contrairement au processus de registre prévu dans le cadre de l'enregistrement des personnes habiles à voter qui est une obligation légale et obligatoire, le référendum consultatif est une décision discrétionnaire du conseil, seulement le processus est encadré légalement. À la suite de la tenue du référendum, les membres du conseil municipal vont se réunir pour prendre acte des résultats et prendre leur décision quant à la poursuite du projet ou non.

RÉFÉRENDUM

Hôtel de ville de Saint-Cyprien-de-Napierville : 121, rang Cyr, de-Napierville

Vote par anticipation : Dimanche le 3 juin 2018 12h à 20h

Jour du vote : Dimanche le 10 juin de 10h à 20h

Vous devez présenter un des documents prévus par la loi pour établir votre identité : permis de conduire, carte d'assurance-maladie, passeport canadien, certificat de statut indien ou encore une carte d'identité des Forces canadiennes.